



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ONISEP

L'INFORMATION
POUR L'ORIENTATION

Juge des enfants

Retirer un enfant à sa famille, envoyer un adolescent en prison... la ou le juge des enfants assume de lourdes responsabilités. Dans cette fonction, écoute et force de caractère sont indispensables.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 7**

Salaire débutant : **3000 €**

Statut : **Statut fonctionnaire**

Synonymes : Magistrat / magistrate

Secteurs professionnels : Droit et justice, Fonction publique

Centres d'intérêt : Enquêter, analyser l'information, je veux en faire mon travail, J'aime être aux commandes, Je veux être utile aux autres, Je veux faire respecter la loi, Je veux m'occuper d'enfants



© OJO Images/iStock.com

Le métier

Protéger les mineurs en danger

Le ou la juge des enfants intervient sur décision du procureur ou de la procureure de la République, à la suite d'un signalement, par exemple lorsque des mineurs sont victimes de maltraitance (sanitaires, physiques, psychologiques ou éducatives). Il ou elle convoque alors les familles pour déterminer les mesures à mettre en oeuvre, comme le placement provisoire dans un établissement spécialisé ou une famille d'accueil.

Juger les jeunes délinquants

Présidant le tribunal pour enfants, ce magistrat ou cette magistrate du siège intervient par ailleurs lorsqu'un mineur a commis une infraction (vol, racket, dégradation...) : il ou elle peut le mettre en examen, puis instruire et juger l'affaire. Le jugement peut être prononcé dans son bureau ou au tribunal. Les crimes et délits graves (viol, meurtre...) sont, eux, jugés soit par le tribunal des enfants (si les faits ont été commis par un mineur de moins de 16 ans), soit par la Cour d'assises des mineurs (pour les crimes commis par un mineur de plus de 16 ans). Le ou la juge des enfants est aussi en charge de l'application des peines (amende, prison...) après le jugement. Quelle que soit la sanction prononcée, il ou elle privilégie autant que possible la mesure éducative sur la sanction pénale.

Compétences requises

Compréhension et justice

De solides connaissances en droit sont, bien sûr, exigées. Plus encore que ses confrères et consœurs d'autres spécialités, le ou la juge des enfants doit faire preuve d'attention et de disponibilité, de compréhension, car il ou elle est en contact avec des jeunes plus vulnérables que les adultes. Il est important d'établir un dialogue avec les mineurs concernés et de faire preuve d'écoute. Au quotidien, il faut être animé par la recherche de la vérité et le sens de l'équité. Parmi les autres qualités indispensables : humilité, autonomie, sens de l'initiative, réactivité et organisation.

Impartialité et psychologie

L'action du magistrat ou de la magistrate s'inscrit de plus en plus dans un travail collectif. Il faut prendre le temps de consulter les différents partenaires avant de

rendre, en toute objectivité, sa décision finale. Celle-ci est parfois lourde de conséquences pour les personnes impliquées. Faire preuve de psychologie est indispensable pour appréhender au mieux les affaires traitées. Des talents de médiation sont très appréciés pour apaiser les conflits et gérer les événements difficiles.

Où l'exercer ?

Fonctionnaire

Les juges des enfants sont des agents de la fonction publique d'État mais disposent d'un statut distinct permettant la protection des missions particulières qui leur sont confiées.

En toute indépendance

En effet, ce magistrat ou cette magistrate du siège exerce en toute indépendance et est inamovible, bénéficiant ainsi de la garantie d'exercer ses fonctions en toute liberté. Il ou elle n'est pas révocable et ne peut pas recevoir de mutation contre son gré. Lors d'une audience, le ou la juge des enfants siège (magistrature assise), contrairement au magistrat ou à la magistrate du parquet (magistrature debout) qui représente l'intérêt public.

En équipe avec des spécialistes

Ce métier ne peut se concevoir sans l'intervention de nombreux professionnels qui participent à la prise de décision finale : assistants de service social, éducateurs, psychologues, voire juges aux affaires familiales. Le ou la juge des enfants recherche également l'adhésion des familles et privilégie une solution d'accompagnement pour éviter aux jeunes le traumatisme d'une rupture avec leur milieu. Enfin, lorsque cela s'impose, il ou elle travaille en étroite collaboration avec les personnels et services de la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse).

Les études

Après le bac

4 ans pour préparer un M1 en droit ou un diplôme d'IEP (institut d'études politiques), réussir le concours de l'ENM (École nationale de la magistrature) de Bordeaux, et y suivre une formation de 31 mois.

bac + 7

[→ Formation des magistrats](#)

Emploi et secteur

Différentes fonctions

Au cours de sa carrière, le ou la juge des enfants peut changer de spécialisation, de manière à évoluer plus rapidement. En effet, le métier de magistrat regroupe une grande diversité de fonctions et choisir l'une d'elles n'est pas définitif. Après quelques années d'exercice en tant que juge des enfants, il ou elle pourra, par exemple, prendre les fonctions de juge aux affaires familiales, de juge des contentieux de la protection ou encore de juge d'instruction. Néanmoins, passer de la magistrature du siège à la magistrature du parquet (substitut du procureur ou de la procureure de la République), dépendant du ministère, est moins fréquent.

Évoluer grâce à l'ancienneté

Pour atteindre le premier grade (vice-présidence d'un tribunal judiciaire), un magistrat ou une magistrate doit figurer au tableau d'avancement, sur décision de sa hiérarchie, et justifier de sept années d'ancienneté. La consécration d'une carrière : accéder aux postes classés hors hiérarchie, par exemple : première présidente d'une Cour d'appel, procureur de la République d'un tribunal de grande instance, procureure générale (Cour d'appel ou Cour de cassation...).

Secteur

Droit et justice

Salaire du débutant *

À partir de 3000 euros brut par mois, hors primes.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

[Site du ministère de la Justice présentant le métier et la formation de magistrat.](#) 

[Site de l'ENM \(École nationale de la magistrature\) présentant les différents concours d'accès.](#) 

Librairie



PARCOURS

Travailler auprès des enfants

Paru le 04/11/2023

Broché • 12,00 € ↗

PDF • 8,00 € ↗

Centres d'intérêt

[J'aime être aux commandes →](#)

[Je veux être utile aux autres →](#)

[Je veux faire respecter la loi →](#)

[Je veux m'occuper d'enfants →](#)

Autres métiers à découvrir

Magistrat administratif

Greffier administratif

Greffier des tribunaux de commerce

Juge d'instruction

Juge des contentieux de la protection